



DÉCLARATION DE BERNE

Une politique de développement irresponsable

Position de la Suisse dans les négociations sur les marchés financiers dans le cadre de l'AGCS

Texte d'Andreas MISSBACH et Marianne HOCHULI, Déclaration de Berne, Mai 2004

Prise de position de la Déclaration de Berne

Sommaire

1. Les services financiers dans le cadre de l'AGCS, état des négociations	3
2. Les requêtes de la Suisse envers les autres pays	4
3. Les arguments économiques principaux en faveur d'une libéralisation des services financiers	6
4. Bilan et revendications	14

1. Les services financiers dans le cadre de l'AGCS¹, état des négociations

Durant l'*Uruguay Round*, certains pays en développement se sont opposés aux négociations sur la libéralisation des services financiers, du fait des grands déséquilibres existant entre les pays du Sud et du Nord notamment en ce qui concerne les transactions liées aux services financiers. Grâce à des concessions de grande envergure de la part des pays en voie de développement, un accord portant sur les services financiers a néanmoins pu être conclu trois ans plus tard – fin 1997 – devenant effectif en 1999. Un autre cycle de libéralisation doit être conclu d'ici 2005 dans le domaine des services, et donc aussi des services financiers. Un document intitulé « Understanding on Commitments in Financial Services » doit servir de base pour ces négociations. Cet « accord » conclu par des pays industrialisés de poids économique semblable est censé être adopté aussi par les pays en développement. Il contient les points suivants, particulièrement brûlants :

- L'accès au marché pour les fournisseurs de services financiers doit être garanti par le mode 3 (présence commerciale à l'étranger), ce qui signifie que toutes les interdictions ou limitations existantes doivent être abolies.
- Les principes du « traitement national » et de la « nation la plus favorisée » doivent être respectés.
- Les nouvelles réglementations ne peuvent être plus restrictives que celles déjà en place.
- La libéralisation doit être un processus continu.

La manière de procéder pour les services financiers se différencie du reste de l'AGCS de l'OMC par un point essentiel. L'AGCS donne à tous les membres de l'OMC la possibilité de spécifier dans des « listes positives » :

- quels secteurs ils s'engagent à libéraliser,
- où ils sont prêts à appliquer le principe du « traitement national » (traitement égal vis-à-vis des investisseurs nationaux et étrangers),
- et ils peuvent établir une liste séparée des exceptions au principe de la « nation la plus favorisée ».

¹ Accord Général sur le Commerce des Services, négocié à l'OMC

En ce qui concerne les services financiers, les états sont censés procéder de la façon inverse. En acceptant le « Understanding on Commitments », ils s'engagent à appliquer, dans tous les secteurs, tous les principes de l'OMC mentionnés ci-dessus. Ensuite, ils peuvent spécifier les exceptions sur des « listes négatives ». Ces dernières représentent de graves problèmes pour les pays en développement :

- Ils devraient déceler à l'avance tous les problèmes potentiels à mentionner sur ces « listes négatives »; en effet, une fois que l'on a consenti à une libéralisation, on ne peut pas revenir en arrière.
- Une pression constante est exercée pour que les restrictions mentionnées dans les « listes négatives » soient abandonnées dans les cycles de libéralisation suivants.

2. Les requêtes (« requests ») de la Suisse envers les autres pays

La position de la Suisse dans les négociations de l'AGCS n'a pas été rendue publique. Le secrétariat d'état à l'économie (seco) n'a publié qu'un résumé de onze pages ne contenant que peu d'informations à ce sujet. Le document ne spécifie par exemple pas quelles demandes ont été adressées à quels pays. Deux pages résumées ci-dessous sont consacrées aux services financiers. Deux exemples de requêtes de la part de l'Union Européenne ont été dévoilés en raison d'une fuite. Ils illustrent ce que les requêtes générales peuvent signifier pour certains Etats en particulier.

2.1. Portée et requêtes générales

Les requêtes de la Suisse ne s'adressent pas aux pays en développement les plus pauvres. Elles concernent les pays aux revenus moyens et les pays émergents, dont pratiquement tous les pays sud-américains, toute l'Asie du Sud, l'Asie de l'Est du Sud-Est ainsi que l'Afrique du Nord². La Suisse exige de certains pays qu'ils se rallient au « Understanding on Commitments » (voir ci-dessus), cet « Accord sur les devoirs dans le secteur des services financiers ». Celui-ci fixe le degré de

² Secrétariat d'Etat à l'économie (seco), Dienstleistungspolitik und -handel, Verhandlungen GATS 2000, Die Schweizer Begehren, Bern, August 2002, p. 3.

libéralisation auquel il n'est plus possible de déroger et rend possible la conciliation entre les engagements pris pour le libre accès au marché, d'une part, et le traitement national, d'autre part. Jusqu'à présent, parmi les pays en développement et les pays émergents, seul le Nigeria a accepté l'accord. La Suisse demande à tous les pays membres de l'AGCS des engagements complets dans le domaine de la gestion de fortune.

2.2. Requêtes particulières

La Suisse demande l'abolition d'une série de dispositions initialement édictées dans le cadre de stratégies de développement nationales. Elle demande l'annulation:

- des clauses du besoin
- des quotas et restrictions quantitatives pour les banques étrangères
- des « performance requirements »³ (performances exigées)
- des restrictions sur la participation au capital
- de l'interdiction d'implanter des filiales
- des restrictions sur les transactions financières importantes (« corporate and private banking »)⁴

Il est frappant de constater que les requêtes de la Suisse coïncident presque complètement avec la position de l'Association suisse des banquiers.⁵

2.3. Exemples de requêtes de l'Union Européenne

Malaisie : soutien à la construction d'habitations comme entrave au commerce ?

La Malaisie requiert des banques qu'elles proposent un quota minimum de crédits hypothécaires avantageux. L'Union européenne considère cette disposition comme une entrave au commerce et demande sa suppression.

³ Par exemple abandonner l'exigence qu'une partie des placements bancaires soient constitués de crédits pour les entreprises locales.

⁴ Secrétariat d'Etat à l'économie (seco), Dienstleistungspolitik und -handel, Verhandlungen GATS 2000, Die Schweizer Begehren, Bern, August 2002, p. 6/7.

⁵ Swissbanking, Services negotiations within the WTO/GATS framework, Banking Services, http://www.swissbanking.ch/wto_gats-092003.pdf, page visitée le 28.4.04.

Chili : abrogation des limitations sur le transfert de capitaux

L'Union européenne exige du Chili qu'il abroge toutes les restrictions sur le transfert de capitaux. Cela concerne également les mesures contre les flux de capitaux à court terme, ceux-là mêmes qui ont permis au Chili de surmonter sans grands dommages les crises financières de la fin des années 1990.

3. Arguments économiques principaux en faveur d'une libéralisation des services financiers

L'argumentation des courants économiques dominants, selon laquelle les pays en voie de développement auraient tout intérêt à libéraliser leurs marchés dans le secteur des services financiers, repose sur les deux justifications suivantes:

- Les investissements directs de fournisseurs de services étrangers renforcent le secteur financier et le rendent efficace. La délégation suisse en charge des négociations de l'AGCS formule cela ainsi : « La libéralisation des services financiers accroît leur efficacité. Grâce à la libéralisation, les institutions financières peuvent spécialiser leurs services selon leurs avantages concurrentiels propres et réaliser des économies de grande envergure. La mobilité des acteurs contribue à propager de nouvelles technologies et leur permet, au contact avec d'autres centres financiers, d'accroître leur « know how ». Afin de rester compétitifs au sein d'un environnement ouvert à la concurrence, les institutions cherchent à réduire leurs coûts, ce qui peut conduire à une baisse des prix ou à une meilleure qualité des services.⁶ »
- La solidité et l'efficacité du secteur financier sont primordiaux pour la croissance, la stabilité et la lutte contre la pauvreté.

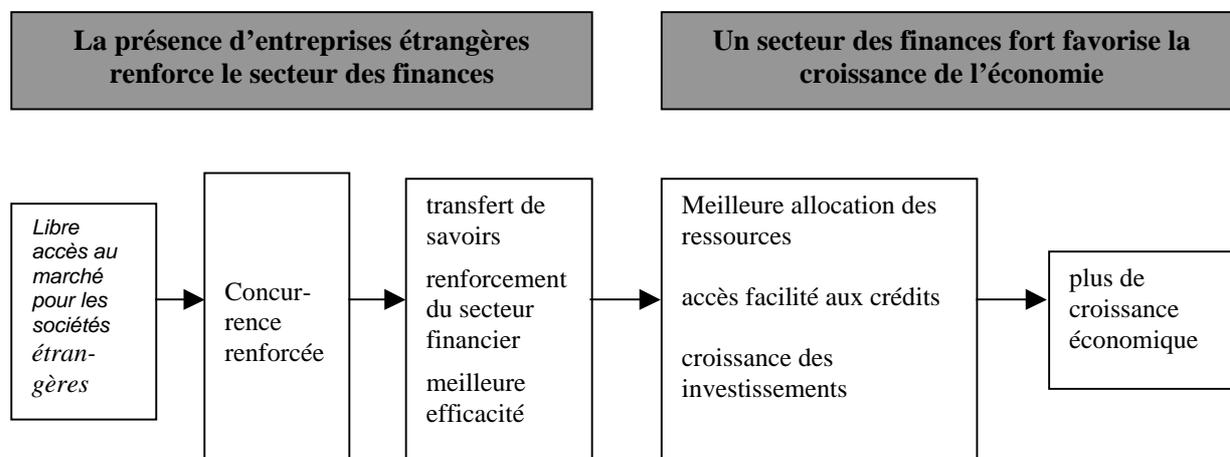
Ce dernier argument n'est presque jamais remis en question. Pourtant, il s'agit là d'un point de vue relativement nouveau. Pendant longtemps, les économistes sont partis du principe qu'un secteur financier développé était la **conséquence** du développement économique. Il n'est considéré comme sa **condition** que depuis la fin des années 1990⁷. L'expérience historique des pays industrialisés confirme plutôt la première thèse.

⁶ WTO, S/CSS/W/71, Communication from Switzerland, GATS 2000: Financial Services, 4 May 2001, p. 1.

⁷ EC's stance on liberalisation of financial services and concerns about development impact, background study by Franck Amalric prepared for la Campagna per la Riforma della Banca Mondiale, Rome, June 6 2003, p. 3.

3.1. L'argument mis à l'épreuve

L'argumentation pour une libéralisation des services financiers



Si l'on considère cette argumentation en termes de politique de développement, elle se divise en deux aspects :

- A) La présence d'entreprises étrangères dans les pays en voie de développement renforce-t-elle réellement le secteur financier de ces derniers ?
- B) Les entreprises étrangères contribuent-elles à créer les conditions permettant une croissance économique accrue qui profite également aux plus démunis (Pro-Poor-Growth) ?

3.1.1. La présence de firmes étrangères renforce-t-elle le secteur financier ?

Le débat économique dominant part du principe qu'une concurrence (étrangère) accrue a des effets positifs. Ce présupposé fondamental n'a toutefois pratiquement jamais été étayé par des études empiriques sur les conséquences concrètes de l'ouverture à la concurrence étrangère de certains secteurs économiques. Les études mettent surtout en lumière les activités de banques étrangères commerciales. Les secteurs des assurances et de la gestion de fortune n'ont jusqu'à présent pratiquement pas fait l'objet d'études. Une série d'études sur les activités de banques commerciales en Amérique Latine et en Europe de l'Est dans les années 1990 arrive à la conclusion qu'en général les dépôts bancaires ont augmenté, qu'il est devenu plus facile d'avoir accès aux crédits, et que les coûts des crédits ont diminué. Mais au bénéfice de qui ? Cela n'a jamais été examiné. Des doutes

subsistent donc quant à la thèse générale qui prétend que la concurrence étrangère renforce le secteur financier. L'ancien économiste en chef de la Banque Mondiale et prix Nobel Joseph Stiglitz le souligne : « Des études réalisées par la Banque Mondiale montrent que l'arrivée sur le marché de banques étrangères est à double tranchant. »⁸ Les raisons qui suscitent de tels doutes sont les suivantes :

3.1.1.1. « Cherry picking » et instabilité

Des études portant sur l'Europe de l'Est ont démontré que les banques locales réduisent l'octroi de crédits après l'arrivée de la concurrence étrangère sur leur marché. Cela s'explique en bonne partie par le « cherry picking » que pratiquent les banques étrangères. Ces dernières s'intéressent avant tout aux clients qui apportent un rendement maximum pour un minimum de risques, c'est-à-dire les entreprises transnationales et les grosses fortunes individuelles (High Net Worth Individuals). En Chine, par exemple, 80% des bénéfices des banques proviennent du 20% des clients les plus riches⁹. Du fait que leurs « meilleurs » clients passent aux mains des banques étrangères concurrentes, les banques locales voient les risques augmenter dans leur portefeuille de crédit et, de ce fait, elles réduisent les crédits qu'elles octroient à la clientèle présentant plus de risques¹⁰. On ne peut donc pas parler de renforcement du secteur financier si les petites et moyennes entreprises, ainsi que les populations défavorisées ont de plus en plus de difficultés à obtenir des crédits. Ce phénomène est même particulièrement inquiétant d'un point de vue de politique de développement (voir ci-dessous).

Dans les pays dont les systèmes bancaires sont fragiles et dont les banques sont aux prises avec différents problèmes (insuffisance de capital, grande quantité de « mauvais » crédits, etc.), la concurrence engendrée par les banques étrangères peut même mener à une crise du système bancaire national¹¹.

⁸ Stiglitz, Joseph E., *Die Roaring Nineties, Der entzauberte Boom*, Berlin 2004, p. 343 (titre original: „Roaromg Nineties“).

⁹ Vander Stichele, Myriam, *The Risks of Financial Service Liberalization for Financial Stability*, Mimeo 2004.

¹⁰ Weller, Christian E. and Adam S. Hersh, *Banking on multinationals, Increased competition from large foreign lenders threatens domestic banks, raises financial instability*, Economic Policy Issue Brief Nr. 178, 2002, p. 4.

¹¹ Das, Dilip K., *Asian Crisis: Distilling Critical Lessons*, UNCTAD/OSG/DP/152, p. 10.

3.1.1.2. « Brain Drain » en lieu et place de « Spill Over »

L'argumentation en faveur d'une libéralisation des services financiers soutient que les banques locales augmentent progressivement leur efficacité, du fait qu'elles acquièrent les connaissances techniques et les compétences en management transmis par les banques étrangères. Cet effet de « spill over » est censé être quasiment automatique. En pratique, le savoir des banques étrangères représente précisément leur grand avantage concurrentiel et elles le conservent jalousement. Au Kenya, par exemple, des banques étrangères sont présentes depuis longtemps sans que les banques locales n'aient pu combler leur retard technique. En termes de personnel et de capacités de gestion, l'arrivée sur le marché de banques étrangères favorise même, contrairement à ce que prétend la thèse du « spill over », l'embauche du personnel local qualifié par les banques étrangères (« brain drain »). Dans un pays possédant un système de formation déficient, une telle perte peut s'avérer difficile à supporter¹².

3.1.2. Les firmes étrangères créent-elles les conditions favorables à une croissance économique ?

Les partisans de l'ouverture des marchés pour les services financiers ne se penchent pas trop sur la question du rapport entre libéralisation et croissance économique. Kenneth Dam, collaborateur du Trésor états-unien formule cela ainsi : « Comment l'ouverture financière mène-t-elle à la croissance économique ? Eh bien, nous savons que les meilleures institutions financières mondiales sont les mieux à même d'identifier les opportunités d'investissements productifs et d'investir plus rapidement que l'épargne nationale. »¹³ Alors que Dam tenait ces propos, les « meilleurs institutions financières » venaient d'investir (et de détruire) des centaines de millions de fonds de placement dans des spéculations illusoires, au lieu de les attribuer à des investissements productifs.

Il y aurait un lien positif entre les activités de banques étrangères et la croissance dans les pays en voie de développement si les banques étrangères mettaient continuellement à disposition des moyens financiers avantageux. Et si ces crédits

¹² Weller, Christian E. and Adam S. Hersh, Banking on multinationals, Increased competition from large foreign lenders threatens domestic banks, raises financial instability, Economic Policy Issue Brief Nr. 178, 2002, p. 5.

¹³ <http://www.ustreas.gov/press/releases/po3152.htm> page visitée le 17.3.04.

profitaient en premier lieu aux petites et moyennes entreprises (y compris au secteur informel), vitales en termes de développement, ainsi qu'aux producteurs ruraux et aux femmes. Or, comme nous venons de l'exposer, les banques étrangères évitent justement ce type de clientèle. Cela apparaît aussi dans les demandes suisses, qui ne mentionnent que le « corporate and private banking ». La banque de détail n'intéresse pas les banques suisses.

Dans de nombreux pays en développement, l'Etat jouait un rôle important dans l'octroi de ressources financières, que ce soit par le biais de banques nationales ou de prescriptions claires, parce que de vastes couches de la population n'obtenaient pas de crédits de la part des banques commerciales. Les fonds étaient alloués en fonction des priorités déterminées par les stratégies nationales de développement. Indépendamment du degré d'efficacité de ces initiatives étatiques, leur remplacement par les activités accrues de banques étrangères, exigé par la Suisse et d'autres pays industrialisés dans le cadre de l'AGCS, ne mène pas, en termes de politique de développement, à un « meilleur » système d'octroi de crédits.

3.1.2.1. Flux de capitaux Sud-Nord

Il semblerait que dans la plupart des cas, la présence d'entreprises étrangères dans les secteurs du « private banking », de la gestion de fortune, des assurances et des caisses de pension renforce la fuite des capitaux hors des pays en développement¹⁴. Dans les pays qui ouvrent leur marché à ce type d'activités, ces entreprises amassent des capitaux. La position suisse dans le cadre de l'AGCS insiste sur la signification de l'utilisation de ces fonds : « Grâce aux avoirs qu'elles réunissent et aux prêts qu'elles accordent, les banques contribuent à une attribution efficace des ressources entre les différents secteurs et acteurs. »¹⁵ La Suisse requiert en même temps l'abrogation des « performance requirements », qui garantissent que certains secteurs reçoivent bel et bien des fonds. Cela laisse penser que les acteurs des marchés financiers suisses et étrangers ne réinvestissent dans les pays en question qu'une petite partie des capitaux amassés. Il faut alors plutôt comprendre qu'ils poursuivent des stratégies globales d'investissement. Ainsi la plus grande partie de

¹⁴ Les activités, dans ces secteurs, de banques étrangères dans les pays en développement n'ont pratiquement pas fait l'objet d'études jusqu'à aujourd'hui.

¹⁵ WTO, S/CSS/W/71, Communication from Switzerland, GATS 2000: Financial Services, 4 May 2001, p. 1.

ce capital part vers le Nord. Les instituts financiers, actifs au niveau mondial, connaissent le marché mondial, ses opportunités et ses risques, mais pas la situation ni les conditions locales. Cela suffit à leur faire penser qu'une stratégie d'investissement local est plus risquée.

En outre, si les banques suisses pouvaient proposer leurs services plus activement au niveau local, leur expérience dans le « private banking » avec des fonds issus de l'évasion fiscale pourrait également provoquer une augmentation de la fuite de capitaux pour cause de fraude fiscale, hors des pays en voie de développement et des pays émergents.

3.1.2.2. Risque supplémentaire I : libéralisation « par la bande» des mouvements de capitaux

En réponse à une interpellation parlementaire, le Conseil fédéral a affirmé: « Les requêtes initiales suisses à l'égard des pays en développement ne touchent pas les activités dont la libéralisation impliquerait l'ouverture du compte de capital. »¹⁶

Comme ces requêtes de la Suisse ne sont pas connues, il est difficile de savoir ce que cela signifie vraiment. On peut toutefois se demander si les requêtes suisses aux pays émergents ne conduisent pas à une plus grande libéralisation des mouvements de capitaux. La libéralisation des services financiers dans le cadre de l'AGCS peut, par principe, pousser à libéraliser les mouvements de capitaux¹⁷.

L'article XI interdit aux Etats de restreindre les transferts et versements internationaux touchant aux secteurs libéralisés. La note 8 en bas de page de l'Accord précise que si un Etat décide d'ouvrir l'accès au marché dans un secteur donné, cela implique que les flux de capitaux nécessaires à la fourniture des services

¹⁶ 03.3168, Nationalrat, Interpellation Bühlmann, WTO-Dienstleistungsverhandlungen und fehlende Demokratie.

¹⁷ «(T)he decoupling in the GATS of market opening for financial services from liberalization of capital-account transactions generally none the less leaves substantial scope for connections in practice. This is most easily seen for the hypothetical example of a country which enters into commitments to no limitations regarding Modes 1, 2, and 3 for all the activities mentioned in the Annex on Financial Services. To ensure effective implementation of such commitments the country would be obliged to undertake comprehensive liberalization of capital-account transactions.» A. Cornford, The multilateral negotiations on financial services: current issues and future directions, 2003, zit. In: Myriam Vander Stichele, , The Risks of Financial Service Liberalization for Financial Stability, Mimeo 2004.

concernés doivent aussi être autorisés. Aux yeux du Brésil, cette note équivaut à une libéralisation des mouvements de capitaux¹⁸.

3.1.2.3. Risque supplémentaire II : problèmes liés à la balance des paiements

Indépendamment du fait de savoir si les engagements pris dans le cadre de la libéralisation des services financiers mènent à une plus grande libéralisation des mouvements de capitaux, l'article XI autorise les entreprises à rapatrier des bénéfices sans limitation. Le rapatriement des bénéfices peut représenter une charge considérable sur la balance des paiements des pays en développement et des pays émergents. En 1998, les dividendes et rapatriement de bénéfices hors du Brésil se montaient à 7.7 milliards de US\$, ce qui représentait un quart du déficit de la balance des paiements de ce pays.

En d'autres termes, il y a donc des limites à la capacité des Etats à absorber les investissements directs étrangers, quant à leur quantité et à leur nature, sans être confrontés, dans un avenir proche, à de graves problèmes de balance des paiements.¹⁹ C'est pourquoi, même si les activités de banques étrangères sont jugées de manière positive, il s'agit de se demander si d'autres secteurs – sous réserve de conditions cadre favorables au développement – ne devraient pas plutôt être libéralisés et ouverts aux investissements directs.

Finalement, on peut sérieusement craindre que des banques actives à échelle mondiale (ainsi que leurs succursales) engendrent un danger accru de « contagion » lors de crises financières : « Il est difficile de prédire comment les filiales d'institutions financières étrangères et leurs maisons mères peuvent être amenées à se comporter en période de difficultés financières et de crises dans les économies de marché émergentes. Paniqueraient-elles et s'en iraient-elles d'un seul coup, au premier signe de crise, comme elles l'ont fait en automne 1997 ? »²⁰

¹⁸ Lipke, Isabel, Myriam Vander Stichele, Finanzdienstleistungen in der WTO: Lizenz zum Kassieren? Weed Arbeitspapier, 2003, S. 30.

¹⁹ A ce sujet, voir David Woodward, The Next Crisis, Direct and Equity Investment in Developing Countries, London 2001.

²⁰ Park, Yung Chul, Kee Hong Bea, Financial Liberalisation and Penetration of Foreign Financial Institutions of East Asian Financial Markets, in: Financial Stability and Growth in Emerging Economies, FONDAD, 2003, p. 186.

3.2. Moment inopportun, environnement inadéquat

Une plus large ouverture, même indirecte, aux marchés financiers mondiaux est actuellement prématurée pour de nombreux pays. Des institutions comme le Fonds monétaire international (FMI) et de nombreuses banques centrales, qui soutiennent cette ouverture sur le principe, insistent sur le fait que les Etats ont d'abord besoin d'institutions et de normes régulatrices pour assurer un contrôle efficace des banques. « Selon un large consensus, des règlements et des normes de supervision inappropriés ne font pas que retarder la croissance économique, mais accroissent aussi la probabilité que surgisse une crise financière pouvant s'étendre hors des frontières du pays. »²¹

En outre, les mécanismes internationaux de prévention et de gestion des crises, largement exigés suite à la crise asiatique, n'ont toujours pas été mis en place. Il n'existe pas de « prêteur en dernier ressort » fiable pouvant venir au secours de pays confrontés à un déficit de la balance des paiements. A court terme, aucun système international et coordonné de supervision des banques n'a été mis sur pied et les standards de réglementation restent faibles. Les activités des banques internationales dans les pays en développement et les pays émergents ne sont même pas surveillées systématiquement : « Comme le mentionne le rapport du FMI (2000), il n'existe aucun système efficace de contrôle des grandes institutions financières étrangères qui fournissent de nombreux services différents à des clients locaux au sein des économies de marché émergentes, y compris les marchés d'Asie de l'Est. De nombreux produits dérivés sophistiqués développés par ces institutions étrangères peuvent facilement être utilisés pour échapper aux impôts et aux réglementations. »²²

4. Bilan et revendications

Les arguments développés dans cette prise de position démontrent les points suivants.

²¹ Hernández, Leonardo, Klaus Schmidt-Hebbel, Banking, Financial Integration, and International Crisis: An Overview, Banco Central de Chile Documentos de Trabajo, N° 100, Julio 2001, p. 5.

²² Park, Yung Chul, Kee Hong Beal, Financial Liberalisation and Penetration of Foreign Financial Institutions of East Asian Financial Markets, in: Financial Stability and Growth in Emerging Economies, FONDAD, 2003, p. 185.

- 1) La concurrence de banques étrangères ne mène pas nécessairement à un renforcement du secteur bancaire. Au contraire, un affaiblissement des banques locales et une plus grande vulnérabilité aux crises peuvent en être la conséquence.
- 2) La présence de banques étrangères ne rehausse pas de façon générale le niveau d'investissement ni n'améliore l'accès à des crédits avantageux pour les petites et moyennes entreprises, les femmes et les populations rurales. Une augmentation de la fuite des capitaux (y compris l'évasion fiscale) vers les marchés financiers internationaux sont les conséquences probables d'une ouverture générale du marché des services.
- 3) Les requêtes de la Suisse et d'autres pays industrialisés peuvent mener à une plus grande libéralisation des mouvements de capitaux, ce qui pèserait lourd sur la balance des paiements, alors que les normes régulatrices existantes à une échelle mondiale comme au sein des pays hôtes, ne sont pas suffisants pour éviter que ces processus n'augmentent la fragilité du système face aux risques de crise.

Quant à savoir quels problèmes et risques, parmi ceux évoqués, concernent tel ou tel pays en particulier, cela ne pourra pas être examiné tant que les requêtes ne seront pas rendues publiques.

La Déclaration de Berne adresse les revendications suivantes aux autorités en charge des négociations de l'AGSC :

- Transparence sur la position détaillée de la Suisse dans ces négociations.
- Evaluation précise des différentes requêtes, de leur compatibilité avec une politique de développement viable et de leur cohérence.
- Aucune pression supplémentaire pour une libéralisation complète avant que des progrès ne soient réalisés aux niveaux de la structure globale du secteur financier et de la surveillance des banques dans les pays en développement et dans les pays émergents.

Texte : Andreas MISSBACH et Marianne HOCHULI, mai 2004

Traduction : Anne-Claude Gerber

acg/29.11.05